



## Conditions générales d'accès à l'obtention d'une copie numérique des données géographiques numériques de la Société Publique de Gestion de l'Eau

Version 1.0 du 16 Septembre 2019

Toute question relative au présent document est à envoyer à :

SPGE – Direction Techniques & SI, Avenue de Stassart 14- 16, 5000 Namur OU [info@spge.be](mailto:info@spge.be)

### Synthèse

Les conditions générales d'accès à l'obtention d'une copie numérique des données géographiques numériques de la Société Publique de Gestion de l'Eau peuvent être synthétisées comme suit :

<b>Les données sont-elles accessibles...</b>	<b>Autorisation</b>
... par toute personne physique ou morale ?	Oui
... pour une durée indéterminée ?	Oui
... gratuitement ?	Oui
... sur l'entièreté du territoire qu'elles couvrent ?	Oui
... pour toute finalité ?	Oui

Ces Conditions générales d'accès s'appliquent sous réserve d'éventuelles Conditions particulières d'accès prévues par le Gestionnaire de la Donnée. Celles-ci sont énoncées dans la Fiche descriptive de chaque Donnée.

### Article 1. Objet

§1. L'accès à l'obtention d'une copie numérique des données géographiques numériques de la Société de Gestion des Eaux (« SPGE »), ci-après dénommées « Données », est soumis aux conditions définies ci-après.

§2. Les Conditions d'accès s'appliquent sans préjudice :

- des Conditions d'accès et d'utilisation des services web géographiques de visualisation de la Société Publique de Gestion de l'Eau ;
- des Conditions d'accès et d'utilisation des applications cartographiques web de la Société Publique de Gestion de l'Eau ;
- des Conditions d'utilisation des Données.

§3. L'Utilisateur a pris connaissance de la Fiche descriptive de la Donnée. La Fiche descriptive de la Donnée est consultable sur le Portail cartographique de la SPGE, à l'adresse <https://sig.spge.be/cartto/home/index.html>.

§4. En accédant aux Données, l'Utilisateur accepte sans réserve les Conditions d'accès et les Conditions d'utilisation.

### Article 2. Définition

Pour l'application des Conditions d'accès, on entend par :

1° Accès : obtention par l'Utilisateur d'une copie numérique de Données.

2° Conditions générales d'accès : ensemble des règles générales décrivant sous quelles conditions un Utilisateur peut obtenir une copie de Données. Elles sont énoncées dans la Fiche descriptive de chaque Donnée sur le portail cartographique de la SPGE.

3° Conditions particulières d'accès : ensemble des règles spécifiques définies par le Gestionnaire d'une Donnée qui étendent ou restreignent les Conditions générales d'accès sur cette Donnée. Elles sont énoncées dans la Fiche descriptive de chaque Donnée sur le portail cartographique de la SPGE.

4° Conditions d'accès : les Conditions générales d'accès et les éventuelles Conditions particulières d'accès.

5° Conditions générales d'utilisation : ensemble des règles générales décrivant les actes d'exploitations autorisés ou non à l'Utilisateur sur sa copie de Données. Elles sont énoncées dans la Fiche descriptive de chaque Donnée sur le portail cartographique de la SPGE.

6° Conditions particulières d'utilisation : ensemble des règles spécifiques définies par le Gestionnaire d'une Donnée qui étendent ou restreignent les Conditions générales d'utilisation sur cette Donnée. Elles sont énoncées dans la Fiche descriptive de chaque Donnée sur le portail cartographique de la SPGE.

7° Conditions d'utilisation : les Conditions générales d'utilisation et les éventuelles Conditions particulières d'utilisation.

8° Copie numérique : copie de Données sur un support matériel informatique (serveur, disque, clé USB, etc.).

9° Donnée : donnée géographique numérique dont la Société Publique de Gestion de l'Eau est propriétaire.

10° Fiche descriptive : page du portail cartographique de la SPGE (<https://sig.spge.be/carto/home/index.html>) qui décrit la Donnée.

11° Gestionnaire de la Donnée : la Société Publique de Gestion de l'Eau veille à garantir l'acquisition, la qualité, l'intégrité, le stockage, la mise à jour, la documentation et la diffusion de la Donnée.

12° Licence d'utilisation d'une Donnée : contrat par lequel la Société de Gestion Publique octroie à l'Utilisateur des droits d'utilisation spécifiques sur la Donnée.

13° Utilisateur : toute personne physique ou morale pour laquelle la Société Publique de Gestion de l'eau accorde l'accès et l'utilisation de Données.

## **Article 3.Principes**

§1. Les Conditions générales d'accès s'appliquent sous réserve de Conditions particulières d'accès.

§2. Les Conditions générales d'accès stipulent que les Données :

- a) sont accessibles par toute personne physique ou morale ;
- b) sont accessibles pour une durée indéterminée ;
- c) sont accessibles gratuitement ;
- d) sont accessibles sur l'entièreté du territoire qu'elles couvrent ;
- e) sont accessibles pour toute finalité.

Pour un usage commercial, l'Utilisateur déclare sur l'honneur que le prix de vente est en rapport avec le traitement effectué sur la Donnée.

§3. Le cas échéant, les Conditions particulières d'accès sont énoncées dans la Fiche descriptive de chaque Donnée.

§4. Les Conditions d'accès peuvent être négociées entre la Société Publique de Gestion de l'Eau et l'Utilisateur. Une Licence d'utilisation, qui reprend les dérogations aux Conditions d'accès, est alors conclue.

#### **Article 4. Modification des conditions d'accès**

Les Conditions d'accès peuvent être adaptées unilatéralement par la Société Publique de Gestion de l'Eau, à tout moment et sans préavis.

#### **Article 5. Loi applicable et compétence**

§1. Les Conditions d'accès sont soumises à la loi belge.

§2. Tout différend lié notamment à l'interprétation et à l'exécution des Conditions d'accès est soumis à la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Namur (Belgique).